

Le 9 mars 2022

Objet : mise à jour sur le port du masque à l'intérieur des écoles et mesures contre la COVID-19

Chers parents, tutrices et tuteurs,

Le 9 mars 2022, les conseils scolaires ont été avisés par le gouvernement provincial que les restrictions pour contrer la propagation de la COVID-19 ne seront plus obligatoires dans les écoles à compter du lundi 21 mars prochain, au retour de la semaine de relâche de mars.

Ainsi, les élèves du Conseil scolaire catholique Nouvelon ne seront plus tenus :

- de porter un masque à l'intérieur ;
- d'être regroupés en cohorte ; et
- d'effectuer un dépistage quotidien des symptômes au secondaire.

Les parents, les tutrices et les tuteurs peuvent demander à leurs enfants de continuer de porter un masque à l'école s'ils le souhaitent. Le CSC Nouvelon continuera de fournir des masques en tissu et des tests antigéniques rapides aux élèves qui souhaitent toujours s'en prévaloir. Nous vous prions de noter que la désinfection des mains dans l'école sera maintenue.

Veuillez également prendre note que les nouvelles importantes du CSC Nouvelon continueront d'être partagées dans le Portail parents ainsi que sur la page [Facebook du CSC Nouvelon](#). Je vous invite donc à vous y référer régulièrement pour demeurer informé des plus récents développements de la situation.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien durant cette période de changements. Nous vous remercions de votre appui au plus fort de la pandémie.

Veuillez agréer, chers parents, tutrices et tuteurs, l'assurance de nos intentions les meilleures.

Le directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier,



Paul E. Henry, OStJ, CD, EAO, M.Éd., ECCM

C. c.

- Conseillères et conseillers scolaires
- Cadres